



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 8 avril 2019 à 19 heures 30

Présents : Cécile DARGASSIES – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Caroline GRAIRE – Jean-Luc LEZAT – Mark MANAC'H - Thierry MORGANT – Bruno PASQUIER

Absents-Excusés : Robert ARMENIER – Sophie DUCOUX – Delphine DARBAS – Jean-Claude PANNEBIAU – François RAYBAUD

Ont donné pouvoir : Robert ARMENIER à Sophie CARLI – François RAYBAUD à Cécile DARGASSIES- Delphine DARBAS à Jean-Matthieu CANCHES

Secrétaire de séance : Thierry MORGANT

Convocation du 3 avril 2019

Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le conseil peut valablement délibérer – ouverture de la séance 19 heures 32.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 11 mars 2019 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire précise que les documents budgétaires distribués pendant la séance ont été envoyés par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

-1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Madame Céline FRAYARD Maire de la Commune, laisse la parole à Madame Cécile DARGASSIES qui distribue le comparatif réalisé budgétisé 2018 aux membres présents.

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à	556 652.98 €
Le montant des recettes à	713 771.52 €

Le résultat est excédentaire de 157 118.54 € pour l'exercice 2018.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de 270 924.10 € s'élève à **428 042.64 €** qui seront à affecter sur l'exercice 2019.

Elle reprend ensuite les chapitres un à un.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général **170 932.33 €**

Elle interroge les membres du Conseil sur d'éventuelles questions et à la suite apporte les précisions suivantes :

Le compte 611 n'avait pas été budgétisé, les dépenses s'élèvent à 6500 €, cela correspond à la participation au centre de loisirs Périscol du Castéra

A la demande de Madame Vanessa ARNASSAN, Madame Cécile DARGASSIES précise que la participation au centre de loisirs de Launac est payée sur l'article 657348 car il s'agit d'une commune et non d'une association.

Chapitre 012 : Charges de personnel **288 754. €**

L'article 6218 s'élève à 21430 € ; cela correspond aux remplacements pour le personnel de la cantine lorsqu'on fait appel à l'association AISIP qui intervient très rapidement. Le montant est élevé car lors du premier semestre 2018, il a fallu pallier l'absence de la cantinière et de l'aide cantinière.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement – somme budgétisée au cas où –
Aucune somme n'a été prélevée.

Chapitre 023 : virement section investissement : montant destiné à traduire dans le budget la part d'excédent de fonctionnement couvrant le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice –
Prévisions sans exécution.

Chapitre 042 : Amortissements **5 784 €**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante **80 516.13 €**

Chapitre 66 : Remboursement intérêts des emprunts **10 666.66 €**
Réglés dans l'exercice

Chapitre 67 : Titres annulés sur exercices antérieurs
Somme inscrite au cas où le Comptable Public demanderait à annuler des recettes irrécouvrables –
il n'y en a pas eu sur 2018.

TOTAL **556 652.98 €**
=====

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement **270 924.10 €**

Chapitre 013 : Atténuations de charges **110.52 €**
Indemnités Journalières

Chapitre 70 : Produits des services **39 130.60 €**

Article 7067 Redevances Péricolaires ; entrent dans cet Article l'encaissement des repas cantine pour 2.80 € et la participation à la garderie du mercredi et à la navette jusqu'à Launac.

Article 70878 Remboursements par autres redevables

Charges locatives appartement Presbytère

Chapitre 73 : Impôts et taxes **365 988.00 €**

Chapitre 74 : Dotations et participations **301 671.93 €**

Dotations forfaitaires reçues de l'Etat.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante **6740.00 €**

Location de l'appartement

Chapitre 76 : Produits financiers **3.06 €**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels **127 .41 €**

TOTAL **713 771.52 €**

=====

En section d'investissement :

Le montant des dépenses s'élève à **226 506.25 €**

Les recettes à **303 954.99 €**

Le résultat dégagé est excédentaire de 77 448.74 € en 2018.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de 418 882.58 € s'élève à **496 331.32 €** cette somme sera reportée sur le budget primitif de 2019 au chapitre 001 excédent d'investissement reporté.

Cécile DARGASSIES reprend également les chapitres d'investissement un à un :

Les Dépenses :

Chapitre 020 : Somme budgétisée ne devant pas excéder

7.5 % des dépenses réelles – au cas où – réserve non utilisée en 2018.

Chapitre 041 : Opérations d'ordre **36 078.64 €**

Article 21311/21312/21318

Etudes ADAP dépenses imputées sur articles d'immobilisation 3 242.00 €

Article 2138 Valeur d'achat du Préfabriqué école 32 939.00 €

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts 22 274.04 €

Article 1641 Emprunts réalisés auprès des banques

Article 16873 Dettes envers le Département. Il s'agit d'emprunts à taux zéro consentis par le Département. A la demande de certaines subventions notamment pour les Travaux entrepris au cimetière.

Chapitre 20 : Frais d'étude 2 430.00 €
Travaux urbanisation RD 58

Chapitre 204 : Pool routier 5 464.64 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 65 224.79 €

Elle précise les divers investissements réalisés : Barrières City Stade - Visiophone Ecoles-
Rénovation ancien court de tennis – Réfection de la toiture de la poste -Achat d'un groupe
électrogène. Frais d'études et maîtrise d'œuvre groupe scolaire.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 9 5 034.14 €
Travaux de restauration du groupe scolaire

TOTAL 226 506.25 €
=====

Les Recettes

Chapitre 001 Solde d'investissement reporté 418 882.58 €

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Somme dégagée pour couvrir le remboursement du capital des emprunts de l'année – sans écriture –

Chapitre 040 : Opérations d'ordre 5 783.22 €
Amortissements

Article 2031/041

Article 21311/21312/21318 36 078.64 €

Etudes ADAP

Dépenses imputées sur articles d'immobilisation 3242.00 €

Article 2138 Valeur d'achat du Préfabriqué école 32 939.00 €

Chapitre 10 : Dotations fonds divers 235 258.99 €

Fonds de compensation TVA 17662.15 € – TVA récupérée sur les dépenses d'investissement à hauteur de 16.404 %

Taxes aménagements (Urbanisation) 17 596.84 €

Virement de la section de fonctionnement 200 000 € : choix fait l'année dernière de capitaliser cette somme sur le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement **26 834.14 €**

Subventions accordées par le Département : 17 861 € pour la sécurisation des écoles – 652 € pour l'achat de l'éplucheuse – 7680 € pour l'aménagement du city-stade.

TOTAL **303 954.99 €**

=====

Résultat excédentaire global de clôture : 924 373.96 €

Des restes à réaliser ont été reconduits en fin d'exercice sur 2019 à hauteur de 188 007.93 € dans les dépenses engagées et de 130 016.00 € en recettes accordées – ce qui génère un besoin de financement en investissement de 57 991.93 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne participera pas au vote.

Le compte administratif ainsi présenté a été adopté à l'unanimité.

-2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Madame Céline FRAYARD, Maire de la Commune, revient en salle et laisse la parole pour ce deuxième point à Cécile DARGASSIES, qui présente les résultats validés par la Trésorière de Grenade. Le compte de gestion retrace le même résultat que le compte administratif tenu par la Commune :

Section de fonctionnement résultat excédentaire 2018 : 157 118.54 €
Résultat excédentaire de clôture : 428 042.64 €

Section d'investissement résultat excédentaire 2018 : 77 448.74 €
Résultat excédentaire de clôture : 496 331.32 €

Résultat excédentaire cumulé : **924 373.96 €**

Madame le Maire soumet au Vote : POUR à l'unanimité

-3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 :

Madame le Maire cède la parole à Madame Cécile DARGASSIES, qui indique que les membres de la Commission Finances ont fait le choix d'affecter en section d'investissement 150 000 € sur les 428 042.64 € de résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018.

Ces 150 000.00 € paraîtront sur l'article 1068 en recette d'investissement, l'excédent conservé en section de fonctionnement de 278 042.64.00 € sera inscrit en recette sur le chapitre 002 : excédent antérieur reporté – dans le budget primitif de 2019.

Elle précise que tout résultat affecté à l'investissement ne peut plus revenir dans le fonctionnement, c'est pourquoi le choix a été fait de ne pas virer l'intégralité de la somme.

Madame le Maire soumet au vote l'affectation du résultat. Vote POUR à l'unanimité

-4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Madame Cécile DARGASSIES prend la parole et présente les propositions de taux d'imposition venant de la Commission finances – augmentation en taux 0 % - produit attendu 301 880 €

TAXES	TAUX exercice précédent 2018	TAUX voté exercice 2019	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	14.50 %	14.50 %	1 124 000	162 980
Taxe foncière sur propriétés bâties	14.72 %	14.72 %	703 400	103 540
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74.60 %	74.60 %	47 400	35 360
TOTAL				301 880

Les taux restent identiques.

Nouveauté : Les bases sont fixées depuis 2018 en fonction des taux de variations entre novembre 2017 et novembre 2018 de l'indice des prix à la consommation harmonisée (INSEE) augmentation d'environ 2.84 % - l'état ne décide plus en la matière.

VOTE : POUR à l'unanimité

-5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Madame le Maire demande à Madame Cécile DARGASSIES de présenter le Budget Primitif 2019 de la Commune.

Cette dernière présente le document remis en séance à chaque conseiller, elle énumère les divers chapitres du budget primitif tels que finalisés par la Commission finances.

En section de Fonctionnement Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 271 753.64 €

Le budget a été équilibré sur l'article 615221

L'Article 6226 –honoraires- a été augmenté à 20 000 € pour se donner la possibilité de faire appel à un avocat au vu des désordres dans l'église.

Chapitre 012 : 330 000 €

Concernant les charges de personnel, le budget a été équilibré sur l'article 6411 personnel titulaire.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues 31 000 €

Somme ne devant pas excéder 7.5 % des dépenses réelles

Chapitre 023 : Virement à la section d'Investissement 17 000 €

Somme dégagée pour couvrir le remboursement du capital des emprunts

Chapitre 042 : Amortissements 4 795 €

Immobilisations incorporelles

Chapitre 65 : Autres charges courantes 123 153 €
L'article 65548 a été rajouté afin de prévoir une somme pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication dans le cadre des travaux de la Grand Rue -34 000 €

Chapitre 66 : Charges financières 9 750 €
Remboursement des intérêts des emprunts

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 202 000 €
Titres annulés sur exercices antérieurs pour 2000 €
Une somme de 200 000 € est provisionnée concernant la réalisation de la station d'épuration mais une négociation est en cours avec le SMEA.

TOTAL DES DEPENSES 989 451.64 €
=====

En section de Fonctionnement Recettes :

Chapitre 002 : excédent reporté 278 042.64 €
Sur résultat cumulé à la clôture de 2018 –
428 042.64 € – 150 000 € virés en investissement

Chapitre 013 : Atténuations de charges 200.00 €
Remboursement des Indemnités journalières

Chapitre 70 : Produits des services 34 969 €

Article 70311 : Concessions cimetièrè 200 €
Article 70323 : RODP 209 €
+ redevance de 100 € de Free cette année
Article 7067 : Redevances cantine 33 000 €
Article 70878 : Charges locatives 1 560 €

Chapitre 73 : Impôts et Taxes 370 300 €

Article 73111 : Taxes votées 301 880 €
Article 73211 : Attributions CCHT 23 140 €
Article 73223 : FPIC 21 000 €
Fonds de recettes des collectivités reversé aux communes les plus défavorisées.
Article 7343 : Taxes sur les pylônes 24 280 €

Chapitre 74 : Dotations et participations 289 240.00 €

Articles 7411 – 74121 et 74127 Dotations données Par l'Etat
Article 744 : FCTVA depuis 2017 récupération de TVA sur les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie
Article 7478 : Participation CAF pour Contrat Enfance Jeunesse
Article 7482 : Droits de mutation en fonction des transactions immobilières sur la commune
Articles : 74834 et 74835 compensations de l'Etat suite aux exonérations accordées
Article 7484 Dotation de recensement 2 176€ -

Chapitre 75 : Revenus des immeubles 6 600 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 100 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections

Article 722 – Travaux en régie **10 000 €**
(Effectués par les employés communaux : ADAP cimetièrre, église, école)

TOTAL DES RECETTES 989 451.64 €

=====

En section d'investissement Dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues **14 000 €**

Chapitre 041 : opérations patrimoniales **231 240 €**

204412 Travaux Urbanisation RD 58 – 220 000 € (reste à la charge de la Commune) –

458101 Maîtrise d'œuvre Travaux Urbanisation RD 58 – 11 240 €

Chapitre 040 : Travaux en régie **10 000 €**

Travaux effectués par les employés sur les bâtiments communaux

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts **16 420 €**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles **18 822 €**

RAR 6822 €

Article 2031 : Etudes Axe Ingénierie Travaux RD 58

Chapitre 204 : Pool routier **5 465 €**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles **280 165 €**

2128 Autres agencements

RAR 2692 € -

Ancien terrain de tennis et aire de jeux 5000 €

ADAP cimetièrre et travaux en régie 12 000

21311 Hôtel de ville 99 000 €

Travaux de rénovation énergétique du bâtiment

21312 Bâtiments scolaires

15 000 € Travaux ADAP et toilettes primaires

RAR 4 008 € - Mission SPS – bureau de contrôle et maîtrise d'œuvre.

21318 Autres Bâtiments publics

Eglise : Stockage de la chaire et du retable par une Entreprise agréée par la DRAC - pour éviter une plus grande détérioration RAR 5 064 €-

1ère tranche de restauration 25 000 €

Travaux ADAP 2 500 €

2152 Installations de voirie 4 000 € ont été prévus pour l'acquisition de panneaux directionnels.

21561 Matériel roulant 30 000 € pour l'acquisition d'un camion benne (à étudier)

RAR 25 000 € Achat utilitaire DACIA

2183 Matériel de bureau et informatique –

Acquisition de vidéoprojecteurs et tableaux numériques aux écoles 12 800 €

7 200 € RAR

2 000 € informatique mairie

2184 Mobilier -Renouvellement de bureaux, chaises et armoires pour la mairie 6 000 €

2188 Acquisition de matériel : - aspirateur de feuilles – cuve double fond pour le gas-oil – batteries pour le matériel électrique – Bétonnière- outillage électroportatif – sauteuse et autres matériels pour la cantine 18 500 €.

6 901 RAR

Chapitre 23 : Immobilisations en cours **291 359.39**

2313 Travaux groupe scolaire et maîtrise d'œuvre

RAR 130 320.93 (travaux terminés fin janvier)

Réhabilitation du bâtiment de la poste 75 000 €

Travaux et maîtrise d'œuvre projet de réaménagement complexe sportif et salle polyvalente 86 038.46 €

Article 4581 : travaux RD 58 **290 000 €**

TOTAL DES DEPENSES **1 151 471.39 €**

=====

Investissement Recettes :

Chapitre 001 : Solde investissement reporté **438 339.39 €**

Chapitre 021 : Virement du fonctionnement **17 000 €**
Couverture du capital des emprunts

Chapitre 040 : Amortissements **4 795 €**
Immobilisations incorporelles

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales **231 240 €**

2031 : Frais d'étude Travaux d'urbanisation RD 58 11 240.00 €

458201 : Travaux urbanisation RD 58 reste à la charge de la Commune 220 000 €

Chapitre 10 : Dotations **186 280 €**

150 000 € excédent de fonctionnement capitalisé

26 280 € FCTVA

10 000 € Taxes d'aménagement en fonction des permis déposés

Chapitre 13 : Subventions **213 817 €**

RAR 130 016 € notifiées en 2018 mais dont certaines seront perçues en 2019

Subventions attendues (Département, Etat, Région, Pays Tolosan) sur les investissements suivants : Véhicule utilitaire - Vidéoprojecteurs – Cellule refroidissement - Groupe scolaire - Toiture de l'ancienne poste, City stade, ADAP, Rénovation énergétique de la Mairie, Chaire et retable église, amendes de police.

Article 458201 : Aide sur les Travaux RD 58 **60 000 €**

TOTAL DES RECETTES **1 151 471.39 €**

=====

Les deux sections sont parfaitement équilibrées.

Le budget total s'élève à **2 140 923.03 €**

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2019 ainsi présenté.

Le Budget ainsi présenté est approuvé à l'unanimité

Informations et questions diverses :

Madame le Maire indique qu'un conseil municipal aura lieu vendredi 12 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 56..

Fait à Thil, le 16 avril 2019

Le Maire

Céline FRAYARD

